

N° DEL/2026-116

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 28 septembre 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39**Date de convocation : 22 septembre 2026****PRESENTS (33)**

Délégués titulaires (31) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PONS Clément, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MAS Bernard.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BEYNE Bertrand, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. BEYNE Bertrand a donné procuration à M. Marie-Laure SUAU,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Clément PONS.**OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget SPANC**

M. le Président propose de procéder à une décision modificative par virement de crédits entre chapitres afin d'augmenter les crédits au chapitre 67 :

Décision Modificative n°1 :
Fonctionnement :
Virement de crédits :

	Dépenses	Dépenses
Chapitre 67 Charges spécifiques		+1 100,00€
Art 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 1 100,00€
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	- 1 100,00€	
Art 6411 - Salaires, appointements, commissions	- 1 100,00€	
TOTAL	- 1 100,00€	+ 1 100,00€

Soit :

	Montant avant DM	Montant après DM
Chapitre 67 Charges spécifiques	900,00€	2 000,00€
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	15 297,50€	14 197,50€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 2 octobre 2026

Le Président


Jean-Louis BACHELLERIE

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26